

## Année scolaire 2026-2027

### **CLASSE DE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR NOTICE POUR VOUS AIDER A REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

Vous trouverez dans ce document toutes les explications utiles pour vous inscrire au lycée Varoquaux.  
Je vous remercie de la garder précieusement car il peut vous donner des informations importantes sur le fonctionnement du lycée.

#### INTERNAT

L'admission à l'internat se fait dans la limite des places disponibles, les étudiants n'étant pas prioritaires. L'internat n'est pas ouvert pendant les week-ends et les vacances scolaires.

#### INFIRMERIE

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade peut être orienté et transporté par les services de secours, d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Les personnes à contacter en cas d'urgence seront averties par nos soins. Un étudiant interne ne peut sortir de l'hôpital que selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

#### Médicaments – Traitements

L'infirmière garde en dépôt et administre les traitements qui font l'objet d'une ordonnance du médecin de famille et conserve le double de cette ordonnance.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'attention du service médical de l'établissement.

#### Aménagements

Tout étudiant bénéficiant l'année dernière d'un :

- P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) doit se rapprocher du service infirmerie pour le renouvellement. Ce dispositif concerne les étudiants présentant un problème de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...).
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation de la MDPH) doit en informer son professeur référent qui fera le lien avec la direction de l'établissement.

***Que ce soit pour un PAI ou PPS, merci d'en remettre systématiquement une copie aux infirmières du lycée.***

#### Important : pour les étudiants de Brevet de Techniciens Supérieur BM

Merci de se référer à la partie vaccins obligatoires du dossier d'inscription

#### BOURSES

La notice d'attribution conditionnelle de bourse de l'enseignement supérieur est à remettre lors de l'inscription.  
Ce document est OBLIGATOIRE pour déclencher la mise en paiement de la bourse par les services du CROUS.

#### AIDES AU LOGEMENT

Diverses aides sont disponibles pour les étudiants afin de les soutenir dans leur recherche d'un logement adéquat : APL, ALF et ALS.  
Vous trouverez toutes les informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>

#### CARTE JEUN'EST

Quel que soit votre régime, vous devez à tout moment être en possession de la CARTE JEUN'EST, celle-ci permettant l'ouverture des accès de l'établissement.  
Cette carte sera distribuée par le professeur référent de la classe au cours de la première semaine de la rentrée.

BP 10049 - 10 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.29.28.35

## DOCUMENTS À JOINDRE

Liste des documents à transmettre au lycée **pour le 10 juillet – 17h00 au plus tard**

- Dossier d'inscription dûment rempli
- 1 Photo d'identité portant votre nom, prénom et classe d'admission au dos
- Étudiants du BTS BM 1<sup>ère</sup> année UNIQUEMENT** : photocopies des 4 pages des vaccinations mises à jour dans le carnet de santé
- 1 Relevé d'identité bancaire ou postal (écrire le nom, prénom et classe de l'étudiant(e) au dos du RIB ou du RIP)
- Étudiant demi-pensionnaire ou Interne souhaitant régler par prélèvement automatique : le Mandat SEPA
- La fiche d'urgence
- Photocopie de l'extrait d'acte de naissance si l'étudiant est né à l'étranger
- Photocopie du livret de famille (Page des parents + page étudiant)
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat (à fournir AU PLUS TARD le jour de la rentrée)**
- Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport. La pièce d'identité doit être en cours de validité
- Étudiant boursier : la notification d'attribution conditionnelle de bourse reçue par le CROUS, OBLIGATOIRE afin de faire connaître au CROUS le lycée d'affectation
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2026-2027
- Photocopie de votre attestation de recensement **OU** de votre Certificat de Participation à la JDC

**Sécurité Sociale** : Les étudiants étrangers devront s'inscrire sur le site : <https://etudiants-etrangers.ameli.fr>

## Organisation de la rentrée 2026-2027

### **Mardi 1<sup>er</sup> septembre : étudiants internes uniquement**

17h30 à 18h30 : installation dans les chambres

### **Mercredi 2 septembre pour tous les étudiants**

8h15 : accueil par le professeur référent

À partir de 10h25 : cours selon l'emploi du temps